

CERTIFIER
QUALIFIER
PROFESSIONNALISER



certificat de qualification
CQP
professionnelle

DES SAVOIR-FAIRE MÉTIERS

DES COMPÉTENCES
SUR-MESURE



FORCO

Les Certificats de Qualification Professionnelle : créés par des professionnels pour des professionnels

CQP

Créé et mis en œuvre par les partenaires sociaux de votre branche professionnelle, le CQP est une qualification professionnelle reconnue et certifiée.

Chaque CQP atteste d'une qualification acquise à travers l'expérience professionnelle et/ou le parcours de formation du salarié.

Le CQP s'inscrit dans une logique de compétences d'activités propres à votre branche.

Qu'est-ce qu'un CQP ?

Conçu pour répondre directement aux besoins de votre branche

La concurrence accrue, les bouleversements techniques et organisationnels impactent vos métiers. Pour répondre à ses évolutions, votre branche a décidé de mettre en place des qualifications spécifiques.

En quelques mots, le CQP c'est :

- Une formation qui prépare à un métier spécifique de votre branche
- Un programme de formation qui privilégie la pratique professionnelle
- Une certification reconnue au niveau national

Le CQPI

Le Certificat de Qualification Professionnelle Interbranches repose sur l'élaboration concertée d'un dispositif de formation reconnu et validé par plusieurs branches professionnelles.





❶ Pourquoi choisir un CQP ?

Vous souhaitez ...

... Recruter

- Un jeune via un contrat en alternance qui s'intégrera plus facilement et rapidement dans votre entreprise
- Un salarié formé à vos métiers et en capacité de s'adapter aux évolutions de la profession

... Faire évoluer vos salariés

- Reconnaître et confirmer l'expérience de vos salariés par une formation certifiante
- Faciliter les évolutions et mobilités professionnelles
- Spécialiser et adapter les compétences de vos salariés aux évolutions de votre secteur d'activité

... Professionnaliser et dynamiser vos équipes

- Fédérer et motiver les équipes
- Développer l'activité de votre entreprise en renforçant ses savoir-faire métier

**Besoin d'une qualification ?
Ayez le réflexe CQP !**

DES SAVOIR-FAIRE MÉTIERS



DES COMPÉTENCES
SUR-MESURE

Le CQP, pour qui ?

Pour qui ?	Comment ?	Quel objectif ?
Tous les salariés de votre entreprise	Dans le cadre d'une période de professionnalisation* ou du plan de formation	<ul style="list-style-type: none">• Valider les qualifications par une certification• Évoluer professionnellement
Les jeunes de moins de 26 ans ou Les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans	Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation	Permettre l'insertion d'un jeune qualifié et spécialisé dans vos métiers

* selon le CQP visé

Quel accompagnement ?

Les salariés en formation sont accompagnés d'un tuteur. Identifié au sein de votre entreprise, il peut être un responsable ou un salarié ayant une formation de niveau équivalent à celle préparée par le bénéficiaire ou une expérience d'au moins 2 ans dans la spécialité du CQP recherché.

Comment obtient-on son CQP ?

Un jury paritaire national décide à l'issue de la formation de délivrer ou non le CQP. Le référentiel de certification du CQP sélectionné détermine les différents examens et conditions d'évaluation (sur dossier, sur entretien,...). La décision du jury devra ensuite être validée par la CPNEFP de votre branche pour que le CQP soit accordé au bénéficiaire.

Pourquoi faire un CQP ?



Construit par des professionnels pour des professionnels, le CQP répond directement aux besoins des entreprises et des salariés. Faire passer un CQP à un salarié c'est le responsabiliser et reconnaître ses capacités.

Pour l'entreprise, c'est la garantie d'une meilleure intégration et donc d'une double réussite : celle du salarié et de l'entreprise.

Le tuteur, un maillon essentiel de la réussite



Le tuteur accompagne le salarié tout au long de son parcours. Disponible, il soutient le candidat dans son apprentissage, lui donne confiance et le motive.

Qui finance le parcours vers le CQP ?



Les formations visant l'obtention d'un CQP sont prioritaires. À ce titre, le FORCO accompagne les entreprises dans le financement des coûts de formation du CQP qu'il soit dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation ou dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Prêt à vous investir dans la démarche CQP ?

Faisons le ensemble !

La branche professionnelle

Les partenaires sociaux de la branche sont à l'initiative de la création des CQP.

La branche peut sélectionner les organismes de formation compétents pour dispenser des formations de qualité.

En route pour le CQP !

- Elle inscrit le stagiaire auprès de l'organisme de formation
- Elle identifie le tuteur qui est chargé de l'accueil en entreprise, de la coordination de la formation et de la transmission/évaluation des compétences professionnelles.

L'entreprise

Le FORCO

Le FORCO et ses équipes de conseillers en formation sont présents sur tout le territoire pour :

- accompagner et conseiller l'entreprise
- financer la formation.

L'organisme de formation

À partir du cahier des charges élaboré par votre branche, l'organisme de formation met en œuvre les moyens pédagogiques et l'ingénierie de formation. Le formateur référent et le tuteur en entreprise suivent le salarié-stagiaire tout au long de son parcours de formation.

certificat de qualification

201 686392
CQP

professionnelle



FORCO

www.forco.org